

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Le super trilogue finalisant l'accord sur la future PAC

Monsieur le Ministre,

Le super trilogue permettant de finaliser un accord politique définitif sur la future PAC approche à grands pas. J'ai lu dans la presse que des compromis ont déjà été trouvés sur les plans stratégiques, la définition de l'agriculteur actif, le soutien aux jeunes agriculteurs et les aides couplées.

Néanmoins, certains points épineux font toujours l'objet de négociations, notamment les outils de régulation des marchés, le ciblage des aides vers les plus petites exploitations, la conditionnalité ou encore l'architecture verte.

Monsieur le Ministre, à l'approche des négociations finales, pouvez-vous me dresser l'état des lieux de la situation? Que comprendra la définition d'un agriculteur actif? Quel soutien sera accordé aux jeunes agriculteurs et aux petits agriculteurs? Le Parlement européen insiste sur une disposition mettant un terme aux tolérances sur les résidus de pesticides dans les produits importés de pays tiers. Qu'en est-il? Des mesures transitoires vers la nouvelle Politique Agricole Communes seront-elles prévues?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre:

Nous sommes en effet au cœur de l'actualité. Nous y serons encore plus demain et après-demain.

Le super trilogue permettant de finaliser l'accord politique sur la future PAC approche à grands pas. Il est très clair que s'il ne devait pas y avoir d'accord sous présidence portugaise, nous risquerions alors des difficultés en termes de retard par rapport aux échéances annoncées de mise en œuvre de la nouvelle période de la PAC.

Les trilogues sont en cours depuis novembre 2020, depuis le super Conseil de Luxembourg, auquel je participais avec mes collègues européens. La présidence portugaise poursuit les négociations démarrées sur la base des éléments mis en place par la présidence précédente, c'est-à-dire la présidence allemande, principalement sur la base de l'approche générale du Conseil adoptée en octobre 2020.

Les discussions interinstitutionnelles portent principalement sur l'architecture verte, la conditionnalité, le ciblage des paiements, la gestion des marchés et les organisations de producteurs.

Les discussions concernant les agriculteurs actifs – dont la notion d'agriculteur actif – et les jeunes agriculteurs – élément de priorité également très important – sont toujours en cours, notamment sur les activités à prendre en compte dans le cadre des agriculteurs actifs, qui est une notion très compliquée à définir. À ce propos, des intentions européennes sont annoncées, mais il n'y a pas, à ce stade, de concrétisation formalisée qui pourrait conduire à un cadre de définition de la notion d'agriculteur actif au niveau européen. Tel serait, évidemment, mon souhait. À défaut, on renvoie aux États membres. Encore faut-il que ce renvoi soit lui-même balisé pour être suffisamment garanti par la Commission européenne, sachant que celui-ci fait l'objet de contentieux juridique pour tous celles et ceux qui se sont essayés à définir des étapes ou une forme de lien avec la notion d'activité réelle pour le demandeur d'une aide ou d'une intervention, et donc cette notion d'agriculteur actif.

Dans le second cas, c'est la question de la limite d'âge pour les jeunes agriculteurs, qui fait encore l'objet de discussions. Je pense que pour ce qui concerne les jeunes agriculteurs, nous allons trouver une issue.

La définition de l'agriculteur actif continue de susciter des débats – parfois vifs –, voire des inquiétudes auprès des États membres.

Il subsiste des divergences entre le Parlement européen – vous l'avez peut-être lu dans la presse spécialisée – et le Conseil européen au sujet des ECO-régimes. Par ailleurs, pour ce qui est de la transition dans la future PAC, celle-ci est prévue en matière de soutien dans le cadre des ECO-régimes, notamment, mais la période doit encore en être définie. Il y a différentes hypothèses qui circulent, comme dans une négociation et lorsque l'on arrive à une étape finale de négociation, mais celles-ci ne sont pas encore stables à ce stade.

Pour ce qui est du soutien financier du secteur bio via la PAC – c'est aussi important pour notre Région eu égard aux ambitions que nous nous sommes fixées –, les États membres peuvent le prévoir, selon les besoins identifiés dans leur analyse SWOT, à savoir leur analyse d'évaluation des résultats de la PAC ou des périodes de la PAC antérieures. Cette aide au secteur bio peut être prévue soit dans le premier pilier, au travers des ECO- régimes, soit cofinancée dans le second pilier, au travers de l'aide au bio.

Concernant les résidus de pesticides, qui étaient aussi évoqués dans un support écrit de vos questions, la Commission et le Parlement sont favorables à l'idée d'inclure des conditions pour les produits provenant de pays tiers. Plusieurs pays, comme la France, ont souligné l'importance de ce point, quand d'autres, comme le Danemark et la Suède, étaient plus réservés par rapport à cet élément-là.

Pour nous, c'est un élément important, qui est toujours que les niveaux de contrainte, qui sont légitimement fixés à l'intérieur de l'espace européen, puissent évidemment, en résonance, avoir les mêmes niveaux que ceux que l'on retrouve à l'égard de produits qui sont importés vers nos marchés intérieurs depuis des pays extérieurs à l'Union européenne.

Vous l'avez évoqué, le règlement sur la gestion commune des marchés est un espace de négociation où les incertitudes restent malheureusement les plus élevées. Un trilogue a eu le 21 mai entre le Parlement et la présidence portugaise. Malheureusement, nous n'en avons pas encore reçu le rapport à ce stade. Lors des dernières réunions techniques avec la présidence, la Belgique a apporté son soutien à différents amendements du rapporteur du Parlement européen, dont :

- L'introduction du sucre dans les mesures, et donc dans les produits éligibles à l'intervention. Vous savez que le marché du sucre est aujourd'hui très fragilisé, d'où cette demande, qui est d'ailleurs relayée par les organisations agricoles ;
- La mise en place de régimes exceptionnels de réduction volontaire et temporaire de la production. C'est l'article 219*bis* des règles de marché. C'est le dispositif qui a bien fonctionné en ce qui concerne le lait, donc je veux vraiment que ce dispositif soit activable lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Un mécanisme d'alerte précoce en cas de perturbations du marché, avec des seuils d'alerte qui sont fixés. Si l'on veut agir pour prévenir les crises, il faut évidemment que, en amont, l'on puisse être alertés et donc agir le plus rapidement possible ;
- Les dispositions concernant les échanges avec les pays tiers, c'est un point également très important pour moi : créer un niveau équivalent, un *level playing field* avec des clauses qui se renvoient, des clauses miroirs, tout en respectant nos engagements tels que fixés dans l'organisation mondiale du commerce et dans ce cadre.

Ce point, je l'avais déjà évoqué lors de questions antérieures : avancer en ce qui concerne les règles de marché, de préservation de crise me semble essentiel.

Il faudra, lors du prochain Conseil, déterminer les points sur lesquels le Conseil peut faire des concessions, par rapport à certaines demandes du Parlement européen. Les deux, voire les trois institutions vont aujourd'hui devoir faire preuve des pas si l'on veut escompter un compromis pour la fin de cette semaine.

Par le passé, les délégations ont rappelé, à plusieurs reprises, le principe de subsidiarité pour réclamer le plus de flexibilité possible dans l'application des règles de la future PAC. L'importance – pour celles et ceux qui connaissent bien les formulaires à remplir, je peux vous dire que ce n'est pas une figure de style – de la simplification administrative et de la praticabilité effective des contrôles sont un point que je rappelle aussi très régulièrement avec la délégation belge et avec mes collègues, les ministres Clarinval et Crevits.

La conclusion d'un accord pour la fin de ce mois reste l'objectif. Il ne faut pas perdre de vue que le 1er janvier 2023, le temps de réaliser et de fixer toutes les mesures au niveau national, le plan stratégique, de le faire approuver, et cetera, c'est paradoxalement déjà demain.

Comme je l'avais déjà indiqué en mars, le budget PAC de l'Union européenne pour la période 2021-2027, accordé dans le cadre du cadre financier pluriannuel est de 344 milliards d'euros en prix constants 2018, auxquels peuvent être ajoutés 7,5 milliards d'euros au titre du FEADER et de l'enveloppe de relance « UE Next Generation ». Cela représente, pour la Belgique, un budget de 3,656 milliards d'euros, en prix constants 2018, répartis de la manière suivante : 3,079 milliards d'euros pour les paiements directs pour le premier pilier et 577 millions pour le deuxième pilier.

Enfin, concernant la définition du futur plan stratégique wallon, l'administration poursuit le travail de concertation avec les parties prenantes. Cette co-construction part des objectifs spécifiques de la PAC et du Pacte vert et des besoins hiérarchisés identifiés via l'analyse SWOT pour définir les interventions et, bien sûr, des orientations de notre Déclaration de politique régionale.

J'ajoute encore, même si cela semble réglé, qu'il faut encore vraiment, formellement, que ce soit bien accepté, le fait que nous soyons, en Belgique, autorisés à déposer deux plans stratégiques puisqu'il y a beaucoup de crainte d'autres États membres de voir formaliser dans des textes une forme d'exception belge de possibilité d'agir de façon birégionale, ce qui pourrait alors ouvrir la boîte de pandore dans d'autres pays où des réalités régionales émergentes, voire fortes, s'expriment parfois. Voilà l'état des lieux dans le temps qui m'est imparti.

Chacun de ces chapitres nécessiterait à lui-même une interpellation, voire une séance entière de notre commission. Ce n'est pas prévu à ce stade, Madame la Présidente, mais je suis à votre disposition pour répondre pas à pas aux différents éléments: plan stratégique, négociations, OMC, règles communes de marché, et cetera.